

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-neuf, le douze février, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures vingt, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
4 février 2019

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procuration : 5
Votes : 23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 FEVRIER 2019

Étaient présents les Conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, LAUGE Sylviane, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absent excusé et représenté : POURTIER Yvette représentée par MARTINI Geneviève, GAVANON Michel représenté par Pierre PANCIN, GOLFETTO Rémi représenté par AUBERY Jérémy, DELABRE Éric représenté par MISTRAL Christiane, AMAT Bruno représenté par TROUSSEL Marc,

Absents excusés : DELILLE Nicole, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, CHABAUD Sandra.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h20.

Nomination du Secrétaire de Séance

Geneviève MARTINI est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires Financières :

1.1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif principal 2019 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre le règlement de dépenses d'investissement par la Commune avant le vote du budget principal, il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à procéder à l'engagement et au règlement de ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget principal 2018.

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le budget primitif principal 2019 de la Ville d'Eyragues sera voté au 15 avril 2019 au plus tard,

CONSIDERANT que certaines opérations d'investissement doivent démarrer au cours du 1er trimestre de l'année pour être menées à leur terme dans les délais requis,

CONSIDERANT qu'afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la nécessité de lancer certains investissements avant le vote des budgets primitifs,

Sur le rapport de M. TROUSSEL et sur sa proposition, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de :

AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal dans la limite du quart du montant inscrit au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 1 081 000,00 €.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2019 – Budget Principal		
Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2018 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
20–Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	25 000,00	6 250,00
204–Subventions d'équipements versées	30 000,00	7 500,00
21–Immobilisations corporelles	280 000,00	70 000,00
23 – Immobilisations en cours	3 989 000,00	997 250,00

1.2. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif annexe de l'eau 2019 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre le règlement de dépenses d'investissement par la Commune avant le vote du budget primitif, il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à procéder à l'engagement et au règlement de ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif annexe de l'eau (englobant l'assainissement) 2018.

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le budget primitif de l'eau (englobant l'assainissement) 2019 de la Ville d'Eyragues sera voté au 15 avril 2019 au plus tard,

CONSIDERANT que certaines opérations d'investissement doivent démarrer au cours du 1er trimestre de l'année pour être menées à leur terme dans les délais requis,

CONSIDERANT qu'afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la nécessité de lancer certains investissements avant le vote des budgets primitifs,

Sur le rapport de M. TROUSSEL et sur sa proposition, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de :

AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de l'Eau (englobant l'assainissement) dans la limite du quart du montant inscrit au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 496 992,00€ correspondant à 279 616,00 € pour l'eau et 271 376,00 € pour l'assainissement.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2019 – Budget annexe de l'eau		
Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2018 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
23 – Immobilisations en cours (Eau)	1 118 464,30	279 616,00
23 – Immobilisations en cours (Assainissement)	869 505,49	217 376,00
Total Ch. 23- Immobilisations en cours	1 987 969,79	496 992,00

1.3. Débat d'orientations budgétaires (D)

Rapporteur : Max GILLES

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à débattre des grandes orientations de la commune. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire avant le vote du budget primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe a modifié, dans son article 107, les dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (JO 26 juin) prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le rapport prévu à l'article L.2312-1 et permettant de préparer le DOB comporte les informations suivantes :

- 1- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la Communauté d'Agglomération « Terre de Provence ».
- 2- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Est également présenté, le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- 3- Les orientations visées aux 1° et 2° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

I - Le contexte macroéconomique national

1) Le contexte économique

Le projet de loi de finances pour 2019 est bâti sur une prévision de croissance qui resterait soutenue à + 1,7% en France et 2,1% en Europe.

Après avoir ramené le déficit public en deçà du seuil de 3 % du PIB en 2017, permettant à la France de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, le déficit s'établirait de 1,9% à 2,8% du PIB.

La progression de la dépense publique sera réduite de 0,6 % en 2019. Le poids de la dépense publique dans la richesse nationale sera, de ce fait, ramené à 54 % en 2019 contre 54,6 % en 2018.

L'endettement public se stabiliserait en 2019 par rapport à 2018 (98,7 % du PIB en 2018 contre une prévision établie à 98,6 % du PIB).

L'inflation attendue se situerait entre 1,4 et 1,7 % en 2019.

Le taux de chômage mesuré par l'INSEE reculerait en 2019 à 8,4 % de la population active contre 8,9 % en 2018.

2) Le contexte législatif

Le projet de loi de finances 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales.

La grande réforme des finances locales se jouera entre février et mars 2019 dans un projet de loi spécifique.

L'année 2019 devrait être marquée par une stabilité des dotations aux collectivités et même une légère hausse par rapport à la précédente Loi de Finances.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes restera stable en 2019.

Stabilité également pour les dotations de soutien à l'investissement pour le bloc communal (2,1 milliards)

On ne trouvera pas d'importante disposition spécifique locale dans le projet de Loi de Finances 2019.

Il se traduira néanmoins par un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros pour les ménages.

Ce geste fiscal repose principalement sur une nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour 80 % d'entre eux.

La loi de programmation des finances publiques pour 2014-2019 a, par ailleurs, introduit un objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) fixé à 2,0% en 2017 sera finalement de 1,8%. Il devrait ne signaler qu'une augmentation des dépenses qui serait freinée par rapport à 2017, passage de +1,8% à 1,2% en 2018 permettant de dégager sur la période 13 milliards d'euros d'économie.

3) Les mesures fiscales

Le taux de revalorisation des valeurs locatives (qui constituent la base de calcul de la fiscalité directe locale) sera désormais lié au dernier taux d'inflation annuelle constaté par les valeurs locatives

II – Le contexte financier de la Ville

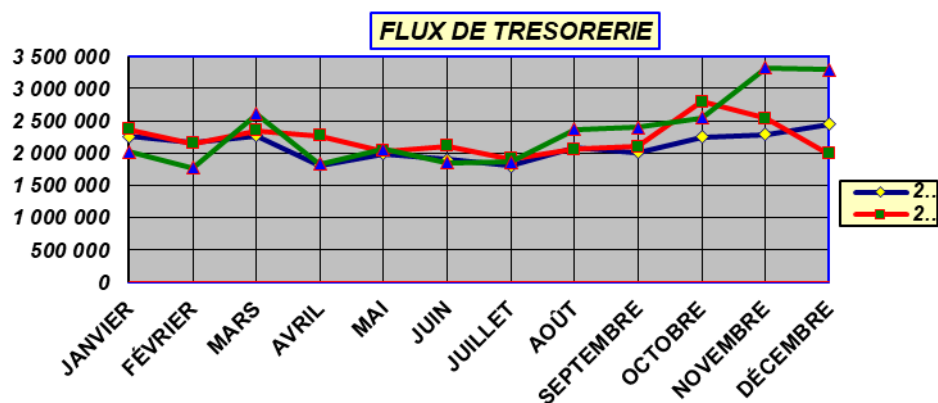
1) L'endettement de la Commune d'Eyragues au 31 décembre 2018

Le capital restant dû en 2019 est de 2 832 979.04 € repartit comme suit :

DERNIERE ECHEANCE	MONTANT EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DU
2019	375 000,00	32 708,92
2029	600 000,00	386 468,43
2032	300 000,00	230 015,62
2035	700 000,00	610 012,62
2027	796 234,33	716 610,90
2037	700 000,00	669 450,89
2032	200 000,00	187 711,66
	3 671 234,33	2 832 979,04

2) Les soldes de trésorerie

L'année 2019 bénéficie d'un excédent de trésorerie de 3 290 079.83 € suivant le tableau ci-dessous :



Deux recettes accordées en 2018 sont en attente de versement. Il s'agit d'une subvention départementale de proximité de 56 276 € correspondant aux travaux d'aménagement de l'École maternelle et un fond de concours de « Terre de Provence » de 17 071 €.

3) Le potentiel fiscal des 3 taxes

Le potentiel fiscal est de 645.36€ présentant une nette évolution selon le tableau ci-dessous :

EXERCICE	TOTAL	PAR HABITANT
2007	1 873 424	458,39
2008	1 984 517	485,57
2009	2 090 847	476,49
2010	2 270 317	505,53
2011	2 371 728	518,30
2012	2 399 164	537,09
2013	2 564 014	584,99
2014	2 624 969	609,04
2015	2 709 579	617,22
2016	2 828 916	642,21
2017	2 903 480	645,36

4) Le budget d'investissement

Le budget de 2019 sera équilibré en recettes et en dépenses sur 7 405 000 € suivant le tableau ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
NATURE DES TRAVAUX	MONTANT	NATURE DES RECETTES	MONTANT
Remboursement d'emprunts	230 000	F.C.T.V.A.	140 000
Acquisition de terrains	100 000	Taxe d'aménagement	37 783,42
Subventions SOLIHA (ex : PACT-ARIM)	20 000		
Autres I.T.M.O.I. (1)	10 000		
Matériels informatiques	10 000		
Mobilier	10 000	Départ. (prox) aménagement Ecole maternelle	56 000
Matériels de transport	20 000	Départ. (prox) trx chemin des arènes	60 000
Acquisition de logiciels	15 000	Départ. (subv.) Quartier du planet	320 000
Travaux des Allées	650 000	T.D.P. Fonds de concours	113 000
Travaux club house tennis	600 000	Départ. (prox.) Transformateur électrique	60 000
Travaux toiture lagnel	50 000	Départ. (subv.) Chemin de saint bonnet (2016)	300 000
Travaux chemin des arènes	72 000	Départ. (subv.) Chemin de saint bonnet (2015)	300 000
Travaux liaison planet-allées	100 000	Départ. (subv.) Aménag.routiers quartier sud (1)	480 000
Parcours de sante	100 000	Départ. (subv.) Amenag.routiers quartier sud (2)	480 000
Travaux éclairage public	48 000		
Ecoles/w.c./classe	80 000		
Lotissement les craux sud	3 000 000	Vente de 60 lots a 20.000 €	1 200 000
Achat de l'immeuble Caisse d'Epargne	280 000	Autofinancement	230 000
Bassin de rétention	410 000		
Chemin de saint bonnet	600 000	Amortissements	149 000
Parking - transformateur électrique	100 000	Emprunt	641 000
Travaux mas de la chapelle - alsh	660 000	Excédent de fonctionnement 2018	750 000
Travaux divers	240 000	Excédent d'investissement 2018	2 088 216,58
	7 405 000,00		7 405 000,00

(1) I.T.M.O.I. : Installations Techniques, Matériels et Outillages Industriels

5) Contrôle de gestion de fonctionnement

Le résultat du contrôle de gestion du fonctionnement fait apparaitre un solde positif de 758 906.04€ conformément au tableau ci-dessous :

	Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018
Recettes	4 255 420,16	4 355 943,76	4 439 405,93	4 295 297,34
Dépenses	3 645 024,49	3 932 276,08	3 913 917,12	3 536 391,30
Résultat	610 395,67	423 667,68	525 488,81	758 906,04

6) Dépenses de fonctionnement

Tableau de synthèse suivant le tableau détaillé ci-joint

		2018		PROPOSITION 2019	
		BUDGET	REALISE	EUROS	
011	Charges à caractère général	1 323 270	1 124 787	1 284 100	14.16 %
012	Charges de personnel	1 686 000	1 618 943	1 700 000	5.01 %
014	Atténuation de produits	0	5 900	6 000	1.69 %
65	Autres charges de gestion courante	593 450	556 438	582 550	4.69 %
66	Charges financières	71 500	70 508	80 250	13.82 %
67	Charges exceptionnelles	11 580	113	6 100	5266 %
042	Operations d'ordres	155 200	159 698	149 000	-6.7 %
023	Autofinancement	94 000	758 906,04	230 000	-69,69%
		3 935 000	4 295 297	4 038 000	-5.99 %

7) Recettes de fonctionnement

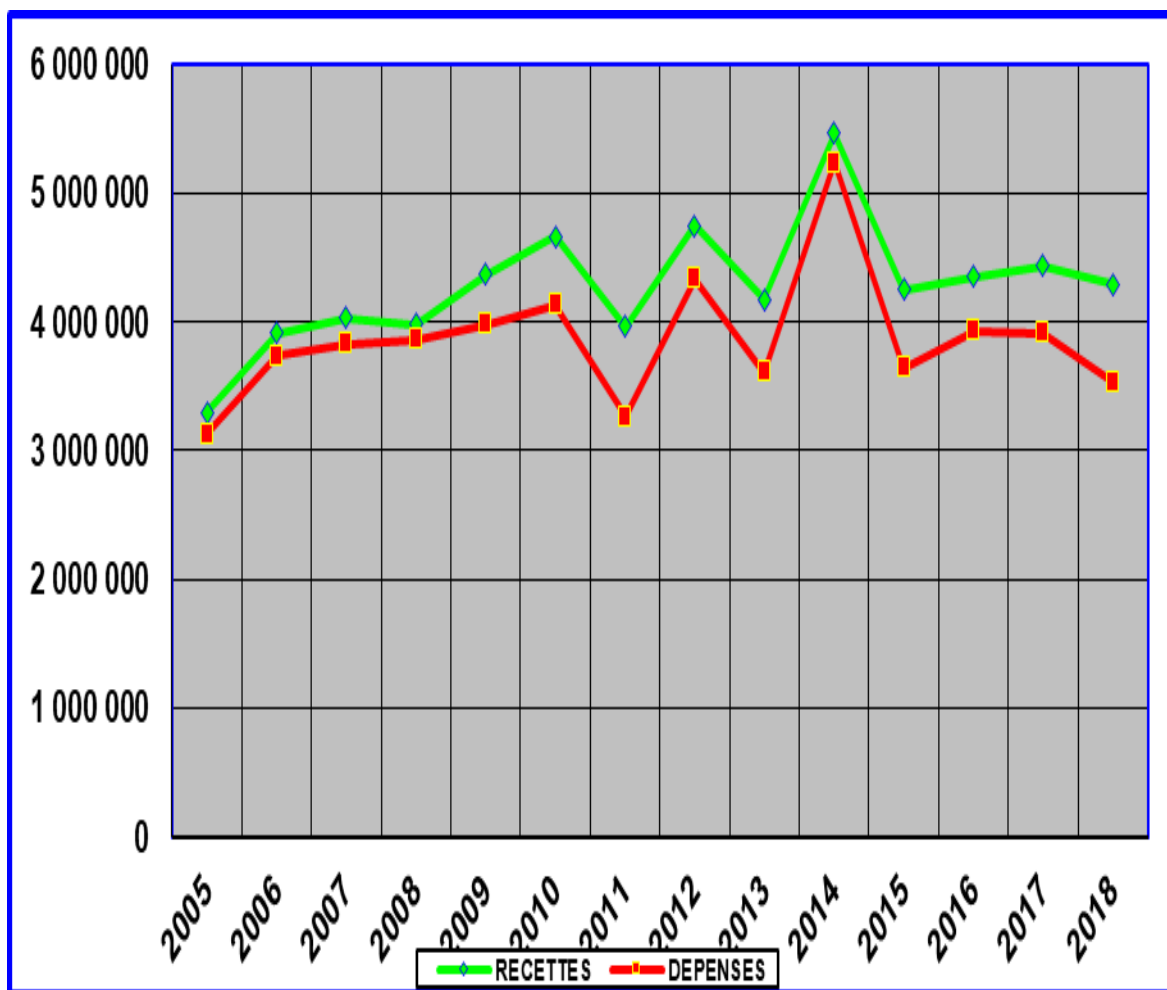
Tableau de synthèse suivant le tableau détaillé ci-joint

		2018		PROPOSITION 2019	
		BUDGET	REALISE	EUROS	
013	Atténuation de charges	70 000	60 630.69	60 000	-1.04 %
70	Produits des services du Domaine	231 795	224 526.80	219 750	-2.13 %
73	Impôts et taxes	2 726 190	3 148 818	2 936 400	-6.75 %
74	Dotations Subventions participations	786 365	729 601.97	706 900	-3.11 %
75	Autres produits de la gestion courante	98 400	100 469.43	99 850	-0.62 %
76	Produits financiers	200	40.39	50	23.79 %
77	Produits exceptionnels	22 050	31 209.50	15 050	-51.78 %
042	Opérations d'ordres	0	0	0	0
		3 935 000	4 295 297.34	4 038 000	-5.99 %

8) L'Autofinancement (fonctionnement)

L'autofinancement présente un résultat fin 2018 de 758 906.04 € suivant tableau ci-dessous :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
2014	5 467 909,78	5 238 975,19	228 934,59
2015	4 255 420,16	3 645 024,49	610 395,67
2016	4 355 943,76	3 932 276,08	423 667,68
2017	4 439 405,93	3 913 917,12	525 488,81
2018	4 295 297,34	3 536 391,30	758 906,04



9) Comparatif des résultats 2015 à 2018

	2015	2016	2017	2018
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>				
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	610 395,67	423 667,68	525 488,81	758 906,04
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	27 651,17	127 989,01	320 206,69	2 088 216,58
<u>BUDGET DE L'EAU</u>				
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	20 080,93	52 498,17	121 271,79	142 059,18
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 316 293,55	1 270 757,39	410 183,51	-532 133,19
<u>BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT</u>				
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	14 870,34	30 521,80	69 791,75	72 256,75
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	706 790,00	735 996,89	783 113,74	869 500,54
<u>BUDGET CAVEAUX FUNERAIRES</u>				
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0,00	-0,73	-1,38	-1,37
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-47 714,98	-42 681,54	-36 389,74	-32 614,66
<u>BUDGET CONSOLIDE</u>				
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	645 346,94	506 686,92	716 550,97	973 220,60
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	2 003 019,74	2 092 061,75	1 477 114,20	2 392 969,27
RESULTAT GLOBAL	2 648 366,68	2 598 748,67	2 193 665,17	3 366 189,87

10) La programmation pluriannuelle des investissements

A titre purement indicatif et sous toute réserve et changements imprévus, la PPI pourrait être comme suit :

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANTS TTC EN €	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020
Vestiaires du Tennis	600 000	300 000	300 000	
Chemin des arènes	72 000		72 000	
Eclairage Public	48 000		48 000	
Ecoles/w.c./classes	96 000	86 000	10 000	
Parcours de santé	100 000	50 000	50 000	
Achat maison crèche				
Achat Caisse d'Epargne	300 000	150 000	150 000	
Toiture salle Baudile Lagnel	100 000		50 000	50 000
Travaux Les Allées	410 000	410 000		
Travaux passage maison	100 000	60 000	40 000	
Travaux collège/lotissement	3 026 750	600 000	2 426 750	
Transformateur	200 000		100 000	100 000
Bassin de rétention	410 000	360 000	50 000	
Chemin de Saint-Bonnet	600 000		300 000	300 000
Coopérative Agricole	1 400 000			1 400 000
Travaux Terre de Provence	400 000			400 000
Mas de la Chapelle	860 000		660 000	200 000
Travaux terrain Les Plaines	60 000	60 000		
Travaux divers/achats	340 000	140 000	200 000	
Remboursement emprunts	576 650	96 650	230 000	250 000
TOTAL	*9 699 400	2 312 650	4 686 750	2 700 000
SUBVENTIONS				
Chemin des arènes	59 000			
Toiture salle Baudile Lagnel	52 000			
Travaux terminés	321 800			
Travaux Les Allées	313 850			
Travaux Lotissement collège	1 053 939			
E.D.F.	60 000			
Chemin de Saint-Bonnet	360 000			
AUTRES RECETTES				
Autofinancement/3 ans	900 000			
T.V.A.	900 000			
Cession terrains LS	400 000			
Vente de 10 lots	1 000 000			
Viabilisation 60 lots à 20 000	1 200 000			
Excédents au 11/09/2018	1 827 600			
TOTAL	*8 448 189			
Besoins en recettes	1 251 211			
EMPRUNT ?	?			

11) L'évolution intercommunale

A ce jour, nous n'avons aucune décision sur le devenir de notre intercommunalité. Les 3 hypothèses qui sont actuellement à l'étude par les services de l'Etat sont comme suit :

- 1/ Intégration des 3 intercommunalités dans la Métropole de Marseille qui doit fusionner avec le CD13 ;
- 2/ Fusions des 3 Intercommunalités du Pays d'Arles indépendamment de la Métropole ;
- 3/ Fusions des 3 Intercommunalités du Pays d'Arles dans un premier temps pour être intégrés ultérieurement à la Métropole.

Chaque scénario présente des avantages et des inconvénients ainsi que des impacts financiers différents.

12) Conclusion

La situation financière de la commune fin 2018 apparait saine.

Elle repose avant tout sur un bon niveau d'épargne brute (autofinancement) de 21.4 % largement supérieur au seuil d'alerte qui est de 10 %.

Le vote du budget est toujours un moment important dans la vie d'une Commune. Il traduit en effet, en termes financiers, la politique de la collectivité.

Avant ce vote, les élus sont amenés à débattre des principales orientations budgétaires de l'année à venir, au cours d'un « Débat d'Orientations Budgétaires ».

Ce débat permet donc au Conseil Municipal de discuter des orientations qui préfigureront les priorités inscrites aux budgets.

Ce débat vise également à permettre à l'assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la Commune, et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

Le D.O.B de l'année 2019 s'inscrit dans un contexte national mais surtout métropolitain mouvant, il n'en demeure pas moins que les valeurs locatives sont notoirement revalorisées à 2.2% en faveur des Communes.

Sur le plan des investissements, l'année 2019 sera une année importante du mandat, avec notamment le début des travaux d'aménagement du lotissement Craux Sud (quartier du Collège).

Elle sera également marquée, par les derniers transferts de compétences (Tourisme et Gémapi), les attributions de compensation sont évaluées à 10 000 € pour le Tourisme et 1 488 € pour la Gémapi. Quant au FPIC pris totalement en charge par la CA « Terre de Provence » serait désormais soumis à un vote majoritaire (100 %). De nouvelles répartitions seront étudiées selon les potentiels fiscaux de chaque Commune.

Les objectifs et orientations proposés pour cette année sont comme suit :

- Poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement courant ;
- maintien des taux d'imposition ;
- Conserver une capacité d'autofinancement des investissements ;
- Assurer l'entretien et la rénovation des bâtiments et de la voirie communale ;
- Donner la priorité aux investissements d'intérêt général ou bénéficiant de subventions/participations ;
- recours limité à l'emprunt afin de limiter le taux d'endettement de la commune ;

Dans ce contexte tendu, il s'agit malgré tout de garder des ratios financiers favorables, de manière à permettre à la collectivité d'investir pour assurer la pérennité du patrimoine communal et améliorer les services à la population.

Les simulations et hypothèses budgétaires nécessiteront naturellement d'être affinées, d'ici le vote des budgets primitifs.

Jeremy AUBERY souhaite connaître le taux d'endettement par habitant. Monsieur Le Maire procède à son calcul et le communique verbalement. Il demande à transmettre le tableau des emprunts à tous les élus (fait par courriel le 14 février 2019) dans lequel il est précisé que le taux d'endettement fin 2019 sera de 593.64€/habitant.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, D.2312-3 et R.2313-8 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019 ;

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de :

Prendre acte de la tenue du débat qui s'est tenu à l'appui du présent Rapport d'Orientations Budgétaires 2019, présenté par Monsieur le Maire, conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NoTR).

1.4. Attribution d'une subvention à l'association de la confrérie de la Saint-Eloi – Droits de place (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'organisation des festivités de la Saint Eloi, et suite à la perception des droits de place des forains par la Commune, il y a lieu d'attribuer une subvention à la Confrérie de Saint-Eloi, structure organisatrice de cette manifestation, d'un montant de 1 215,00 €.

Considérant l'intérêt local présenté par les festivités de la Saint-Eloi et l'implication de la Confrérie de Saint Eloi dans l'organisation de celles-ci,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de :

ATTRIBUER une subvention de 1 215,00 € à la Confrérie de Saint Eloi au titre de l'organisation des festivités de la Saint-Eloi 2018.

CHARGER Monsieur le Maire de faire procéder au versement de cette subvention.

1.5. Sollicitation de subventions auprès du CD13 au titre des aides aux Communes/Proximité pour le projet de rénovation des sanitaires de l'Ecole élémentaire Gabriel Péri (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune prévoit pendant les vacances d'été 2019 les travaux de **rénovation des sanitaires de l'Ecole élémentaire Gabriel péri.**

Ces travaux sont estimés à 85 000 € HT correspondant à 102 000 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de :

SOLLICITER le financement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au taux de 70 % au titre des travaux de proximité 2019, pour la réalisation de ce projet ;

APPROUVER ce projet de réalisation de travaux estimé à 85 000,00 € HT, tel que présenté ;

ADOPTER le plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
TOTAL	85 000,00 € HT	Subvention C.D. 13 (70 %)	59 500 € HT
	85 000,00 € HT	Autofinancement	25 500 € HT
		TOTAL	85 000 € HT

1.6. Sollicitation de subventions auprès du CD13 au titre des aides aux Communes/Proximité pour le projet d'aménagement d'un Parcours de santé et espace intergénérationnel (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune prévoit d'aménager le terrain situé à côté du futur ALSH en parcours de santé et d'un espace intergénérationnel.

Les travaux sont estimés à 85 000 € HT correspondant à 102 000 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de :

SOLLICITER le financement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au taux de 70 % au titre des travaux de proximité 2019, pour la réalisation du parcours de santé et de l'espace intergénérationnel ;

APPROUVER ce projet de réalisation de travaux estimé à 85 000,00 € HT, tel que présenté ;

ADOPTER le plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
TOTAL	85 000,00 € HT	Subvention C.D. 13 (70 %)	59 500 € HT
	85 000,00 € HT	Autofinancement	25 500 € HT
		TOTAL	85 000 € HT

1.7. Sollicitation de subventions auprès du CD13 au titre des aides aux Communes/Proximité pour le projet de liaison piétonne entre la rue du Planet et le Chemin des Allées (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est envisagé de relier la rue du Planet avec le Chemin « Les Allées » par l'aménagement d'un passage dit du Planet.

Les travaux sont estimés à 85 000 € HT correspondant à 102 000 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de :

SOLLICITER le financement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au taux de 70 % au titre des travaux de proximité 2019, pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue du Planet et le Chemin des Allées;

APPROUVER ce projet de réalisation de travaux estimé à 85 000,00 € HT, tel que présenté ;

ADOPTER le plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
TOTAL	85 000,00 € HT	Subvention C.D. 13 (70 %)	59 500 € HT
	85 000,00 € HT	Autofinancement communal (30 %)	25 500 € HT
		TOTAL	85 000 € HT

1.8. Sollicitation de subventions auprès du CD13 au titre du FDADL 2019 pour le projet d'aménagement de l'ALSH (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le projet d'aménagement de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) d'Eyragues est prévu sous forme de reconversion/restructuration d'un bâtiment existant dit « le Mas de la Chapelle » à EYRAGUES.

Les travaux sont estimés à 600 000 € HT correspondant à 720 000 € TTC

Le plan de financement se résume comme suit :

Dépense :

Travaux d'aménagement de l'ALSH	600 000 € HT
---------------------------------	--------------

Recettes :

Subvention du CD13 : FDADL 50% du montant maximum subventionnable de 600 000 € HT.	300 000 €
--	-----------

Subvention de l'Etat : DETR 20%	120 000 €
---------------------------------	-----------

Autofinancement :

Commune d'Eyragues 30% HT	180 000 €
---------------------------	-----------

Commune d'Eyragues 20% TVA	120 000 €
----------------------------	-----------

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de :

APPROUVER ce projet tel que présenté,

AUTORISER Le Maire à inscrire ces recettes et dépenses au budget, à lancer les travaux et à signer tout document correspondant (consultations, marchés, avenants...),

ADOPTER le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITER une subvention de 300 000 € correspondant à 50 % du montant des travaux auprès du Département au titre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Local de 2019,

AUTORISE Le Maire à signer tout document y afférent.

1.9. Sollicitation de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour le projet d'ALSH (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire expose au Conseil que des projets municipaux éligibles à la DETR peuvent être proposés dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019 ayant prévu de poursuivre et de renforcer l'effort engagé par l'Etat en faveur de l'investissement public des collectivités territoriales.

A ce titre, la Préfecture des Bouches du Rhône a transmis à la Commune la liste des catégories d'opérations éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2019.

Ainsi, dans le cadre de la catégorie de « **Équipements scolaires et périscolaires du 1er degré** », la Commune propose de soumettre à l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux relatifs au projet de « **Aménagement d'un Accueil de Loisirs sans hébergements** » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 21 décembre 2018 ;

Vu le courrier en date du 31 janvier 2019 des services de l'Etat nous informant que l'attribution de la DETR pour cette catégorie de projets est conditionnée par un autofinancement communal de 30% ;

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de :

Article 1 : **APPROUVER** et **ARRETER** le tableau prévisionnel de financement des travaux relatifs au projet de « **Aménagement d'un Accueil de Loisirs sans hébergements** » selon les modalités financières ci-dessous :

DEPENSES H.T.		SUBVENTION	
Projet d'aménagement d'un Accueil de Loisirs sans hébergement	600 000 € HT	Département FDADL (50%)	300 000 €
		ETAT : Dispositif DETR (20%)	120 000 €
		Autofinancement 30% HT	180 000 €
TOTAL H.T.	600 000 €	TOTAL	600 000€

Article 2 : **SOLLICITER** à la Préfecture des Bouches-du-Rhône une subvention relative à la catégorie « **Équipements scolaires et périscolaires du 1er degré** » pour la réalisation du projet de « **Aménagement d'un Accueil de Loisirs sans hébergements** », au titre du dispositif de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 2019,

Article 3 : **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à inscrire ces dépenses et recettes au budget municipal, à mener toutes les démarches utiles à cette demande et à signer toutes pièces s'y afférent.

2. Affaires Administratives

2.1. Convention d'animation « Opération de façades » avec SOLIHA-PROVENCE

Vu la convention relative à l'intervention du PACT-ARIM sur la commune d'Eyragues pour la rénovation des façades qui a pris fin le 31 décembre 2018 ;

Vu la volonté de prolonger l'opération de rénovation des façades du centre historique d'Eyragues en 2019 ;

Vu la convention proposée par SOLIHA-PROVENCE pour une mission d'une année à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un montant de 7 097.18 € TTC payable en deux semestrialités d'un montant égal ;

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE décide de :

CONVENTIONNER avec SOLIHA-PROVENCE une mission d'animation « Opération façade » pour les mêmes prestations habituelles qu'ils avaient avec la ville sous le nom du PACT-ARIM au titre de l'année 2019 ;

CHARGER Monsieur le Maire de signer et faire exécuter la convention correspondante.

2.2. Personnel : Modification du tableau des effectifs (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est indiqué au Conseil que, pour permettre le recrutement de trois adjoints d'animation contractuels, à 35 heures hebdomadaires, deux semaines par an, pour accompagner les séjours enfants et adolescents, il y a lieu de créer trois postes d'animateurs territoriaux contractuels d'une durée hebdomadaire annualisée de 1,5 heures.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs concernant le poste cité ci-dessus.

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document s'y afférent.

2.3. Urbanisme : Prescriptions complémentaires d'objectifs et de modalités au PLU (D).

Rapporteur : Max GILLES

Vu :

- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 101-2, L. 151-1, L. 153-11 et suivants,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle de l'Environnement n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;
- La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n°2014-366 publiée le 26 mars 2014 ;
- La loi d'Avenir pour l'Agriculture n°2014-1170 publiée le 13 octobre 2014 ;
- La loi n°2015-990 pour la Croissance, l'Activité et l'égalité des chances économiques publiée le 7 août 2015 ;
- L'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie réglementaire du Code de l'urbanisme ;
- La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 ;
- La délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme du 7 avril 2015 ;

Il est rappelé que le Plan Local d'Urbanisme d'Eyragues a été prescrit par délibération du Conseil municipal en date du 7 avril 2015.

Depuis lors, la réflexion sur les intentions et projets communaux a évolué en lien avec le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme.

Dans un souci de transparence vis-à-vis de la population, la commune souhaite de ce fait préciser les objectifs poursuivis à savoir :

- Organiser et maîtriser de façon durable le développement de la commune en limitant notamment les extensions urbaines et le mitage du territoire.
- Préserver l'identité et l'attractivité touristique d'Eyragues (espaces agricoles, patrimoine bâti et naturel, commerces du centre-ville).
- Développer l'attractivité du territoire au regard des perspectives d'évolution de la population
- Diversifier l'offre de logements pour renforcer l'attractivité de la commune pour les jeunes ménages et prendre en compte le vieillissement de la population.
- Fournir des services publics performants et de proximité et maintenir l'économie d'Eyragues.

Par ailleurs, cette démarche de projet doit s'inscrire au sein d'une concertation publique associant étroitement les habitants d'Eyragues. Il a été précisé dans la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2015 les modalités de la concertation suivante :

- tenue d'un **registre** de concertation en mairie sur lequel les personnes intéressées pourront noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.
- organisation d'au moins **deux réunions publiques** dès que le projet de révision sera formalisé.
- rédaction de plusieurs **publications** destinées à informer largement les habitants sur les avancées de la révision.

Il est également rappelé que :

- Cette concertation fera l'objet d'un **bilan** qui sera tiré par le Conseil Municipal avant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.
- Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un **débat** aura lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Au regard des éléments précités, il apparaît donc opportun de compléter la délibération du 7 avril 2015.

Après avoir entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de :

Compléter la délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme en date du 7 avril 2015,

Préciser les objectifs poursuivis tels que proposés dans la délibération.

Rappeler les modalités de concertation publique telles que proposées dans la présente délibération.

Mandater Monsieur le Maire pour diligenter et lui donner autorisation pour signer tout contrat, modification ou convention de prestation ou de service nécessaires à la bonne réalisation de la procédure et l'établissement du projet d'urbanisme.

Conformément aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,
- Monsieur le Président du Conseil régional de la Région Sud/Provence Alpes Côtes d'Azur,
- Monsieur le Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,
- Monsieur le Président de l'EPCI en charge du Plan Local de l'Habitat,
- Monsieur le Président du SCoT du Pays d'Arles,

- L'Autorité organisatrice des transports urbains,
- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône,
- Monsieur le Président de la Chambre des métiers des Bouches-du-Rhône,
- Monsieur le Président de la Chambre du commerce et d'industrie des Bouches-du-Rhône,

- aux communes voisines et aux EPCI voisins compétents qui pourront être consultés à leur demande conformément aux dispositions de l'article L.132-12 du Code de l'urbanisme.

- aux associations agréées qui peuvent être consultées à leur demande conformément aux dispositions de l'article L.132-12 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un **affichage** en Mairie durant un mois et d'une **mention dans un journal diffusé dans le département** ainsi que dans le recueil des actes administratifs.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Patrimoine : Avancement de travaux/projets (I)

3.1.1. Travaux d'aménagement des Allées :

Rapporteur : Patrick DELAIR :

Cette opération est destinée à désenclaver le stationnement des habitants du centre historique « Le Planet ». 61 places de stationnement sont prévues en position longitudinale et en épi de part et d'autre de la voirie. Pour les accueillir, des fossés seront busés sauf le long du cabinet médical.

La largeur de la rue est d'environ 5m20, bornée des deux côtés par un alignement de platanes en partie malades qui seront donc remplacés par des micocouliers.

Les abords du Réal seront sécurisés par des barrières en doubles-lisses en rondin de bois.

L'éclairage public sera rénové et optimisé. Les réseaux aériens vétustes, disgracieux et régulièrement endommagés seront enfouis dans la mesure du possible.

La signalisation horizontale et verticale est conçue de manière à maintenir en double sens de circulation, sur une largeur de 5m. Ceci permettra le passage des véhicules lourds de sécurité, de propreté, de service public et de livraisons aux entreprises.

Sur la voie principale des Allées, un cheminement piéton en stabilisé et béton sera réalisé. Le chemin piéton desservira les places de stationnement, ainsi que les deux futures stations d'arrêts de bus qui seront notamment aux normes PMR.

Le chemin piéton sera relié au passage du Planet, afin de garantir la connexion entre le quartier du Planet et le nouvel aménagement de la rue des Allées. Sur la partie de l'impasse, un marquage au sol sera réalisé pour le passage piéton.

Pour éviter de trop perturber la circulation, le chantier sera effectué en 2 phases.

Sous toute réserve, Les travaux seront réalisés pendant 4 mois, de mars 2019 à juin 2019.

3.1.2. Projet de parcours de santé :

Rapporteur : Patrick DELAIR :

Le parcours de santé est consacré à la pratique sportive mais c'est également un espace intergénérationnel et un lieu de mixité sociale ouvert à tous. C'est un véritable espace vert destiné à toutes les générations pour qu'elles puissent se rencontrer et se ressourcer. Il est proche du centre-ville. Son site est précisément situé entre le futur ALSH et la future coopérative agricole.

Le projet nécessite des travaux de terrassement, d'enfouissement de réseaux divers et de raccordements préalables à l'installation des aménagements. Puis sera réalisé la piste de 1.4 Km qui permettra de guider les pratiquants à travers le parcours. Elle sera lisse et damée pour faciliter

l'accessibilité aux seniors et pour un confort optimum dans la pratique des activités. S'en suivront l'agencement des abords, des plantations, la pose des agrès (3 modules de fitness-pôle-Sénior, 1 module mini-parcours-enfants, et une variété de 7 modules de parcours-santé-adultes ainsi qu'un panneau d'accueil). Divers autres aménagements sont prévus tels que la fourniture et pose de 10 bancs, 2 poubelles, 2 points d'eau avec 250 ml réseau PEHD, 13 Mâts d'éclairage type LED double 3 caméras, 200 ml de réseaux 650 ml de réseaux). La dernière étape sera consacrée à la réalisation de la clôture et de l'accès principale tel que la fourniture et la pose du portail, de 200ml de clôture rigide sur longrine). Les agents des services techniques sont chargés de réaliser les travaux en régie sauf ceux qui nécessitent l'intervention d'entreprises extérieures.

Max GILLES a précisé que les agents ont fait du bon travail de défrichage et d'égagement...etc.

Un géomètre devrait prochainement borner le terrain correspondant. Nous comptons finir les travaux en juillet 2019 pour une ouverture en septembre 2019.

4. Divers

4.1. Informations : Décisions prises par Le Maire dans le cadre de ses délégations (I)

4.1.1. PLU : Nouveau bureau d'étude CITADIA :

Rapporteur : Max GILLES

Suite au désistement du bureau d'études Verdi, la ville a sélectionné un autre bureau d'études d'urbanisme ayant des capacités, des moyens et des références correspondants aux attentes de la ville d'Eyragues. C'est CITADIA qui est désormais chargée d'élaborer la suite de la procédure du PLU. Ils devront prochainement fournir une actualisation du dossier conformément à la délibération ci-dessus.

4.1.2. Etude de ruissellement : Contrat d'étude proposé par ARTELIA soumis à l'avis des services de l'Etat (DDTM13/Pôle des risques naturels);

Suite aux observations de la DDTM qui considère que l'impact de la future urbanisation sur les ruissellements des eaux pluviales n'est pas suffisamment bien étudié, nous avons sélectionné un bureau d'études spécialisé en la matière. C'est donc ARTELIA qui est chargé de ce dossier. Sous toute réserve notamment de relevés topographiques...etc, ces consultants devraient en principe mettre 3 mois pour l'élaborer. Aussi, pour que l'étude soit opposable, elle devra donc être intégrée dans les pièces écrites et graphiques du PLU.

Informations diverses.

Marc TROUSSEL informe que l'éclairage public autour de la crèche est effectivement faible du fait que les ampoules sont de 75 watts. Elles seront donc remplacées par des ampoules de 150 watts.

Egalement, il informe qu'il doit relancer l'appel à candidature pour le poste de Directeur de l'EHPAD.

Christiane MISTRAL rappelle que ce samedi 16 mars 2019 se joue la « Cagole blues » à la Bastide.

Pierre PANCIN rappelle également que le 1er mars se joue la présentation du livret des fêtes à la Salle Baudil Lagnel et que vous y êtes tous invités.

Max GILLES fait lecture du courrier de la Déléguée d'Entraide-Solidarité et de son équipe qui nous invitent à la réunion du bilan de 2018 au foyer Roudelet à 14h. Un goûter y est prévu à la clôture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h19.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Geneviève MARTINI

Max GILLES